

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 12 novembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2015 modifié fixant la liste des établissements publics de santé dans lesquels les directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux exercent les fonctions de directeur**

NOR : SSAH2031111A

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 modifié fixant la liste des établissements publics de santé dans lesquels les directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux exercent les fonctions de directeur,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 21 décembre 2015 susvisé sont remplacées par les dispositions suivantes :

« *Art. 1<sup>er</sup>.* – En application du 1<sup>o</sup> de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 26 décembre 2007 susvisé, les fonctions de directeur sont exercées par un directeur d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux dans les établissements publics de santé suivants, classés par département :

01 – Ain

– Centre hospitalier intercommunal Ain Val de Saône, à Pont-de-Veyle, direction commune ;

– Centre hospitalier de Meximieux, direction commune ;

02 – Aisne

Centre de rééducation fonctionnelle Jacques Ficheux à Saint-Gobain ;

03 – Allier

Centres hospitaliers Cœur du Bourbonnais à Tronget, Bourbon-l'Archambault et Nérès-les-Bains, direction commune ;

04 – Alpes-de-Haute-Provence

Centres hospitaliers de Barcelonnette et de Jausiers, direction commune ;

06 – Alpes-Maritimes

– Centre hospitalier intercommunal de la Vésubie à Roquebillière, direction commune ;

– Centre hospitalier Saint-Maur à Saint-Etienne-de-Tinée, direction commune ;

– Centres hospitaliers Saint Eloi de Sospel et de Breil-sur-Roya, direction commune ;

07 – Ardèche

– Centre hospitalier des Cévennes Ardéchoises à Joyeuse ;

– Centre hospitalier Sully Eldin à Vallon-Pont-D'arc et Centre hospitalier Claude Dejean à Villeneuve-de-Berg, direction commune ;

– Centre hospitalier de Lamastre ;

09 – Ariège

Centre hospitalier Saint Louis à Ax-les-Thermes ;

11 – Aude

Centre hospitalier de Castelnaudary, direction commune ;

## 12 – Aveyron

Centre hospitalier Maurice Fenaille à Verrières ;

## 15 – Cantal

- Centre hospitalier de Condat, direction commune ;
- Centre hospitalier de Murat ;

## 16 – Charente

Centre hospitalier de Confolens ;

## 17 – Charente-Maritime

Centre hospitalier Saint-Pierre-d'Oléron ;

## 18 – Cher

Centre hospitalier de Sancerre ;

## 19 – Corrèze

- Centre hospitalier gériatrique d'Uzerche ;
- Centre hospitalier Jean-Marie Dauzier à Cornil ;

## 2A – Corse-du-Sud

- Hôpital local de Bonifacio ;
- Centre hospitalier de Sartène ;

## 2B – Haute-Corse

- Centre hospitalier de Calvi ;
- Centre hospitalier intercommunal de Corte-Tattone ;

## 23 – Creuse

- Centre hospitalier « Les genêts d'or » d'Evau-les-Bains, direction commune ;
- Centre hospitalier de La Souterraine ;
- Centre hospitalier d'Aubusson, direction commune ;

## 24 – Dordogne

- Centre hospitalier d'Excideuil ;
- Centre hospitalier de Nontron ;
- Centre hospitalier de Saint-Astier, direction commune ;

## 25 – Doubs

- Centre hospitalier Sainte Croix à Baume-les-Dames, direction commune ;
- Centre de long séjour de Bellevaux et centre de soins des Tilleroyes à Besançon, direction commune ;
- Etablissement de santé de Quingey ;
- Centre de soins et d'hébergement de longue durée Jacques Weinman à Avanne-Aveney ;

## 26 – Drôme

Centres hospitaliers de Nyons et de Buis-Les-Baronnies, direction commune ;

## 27 – Eure

- Centre hospitalier des Andelys, direction commune ;
- Centre hospitalier Pierre Hurabielle à Bourg-Achard, direction commune ;

## 29 – Finistère

Centre hospitalier de Lanmeur ;

## 30 – Gard

- Centre hospitalier de Pont-Saint-Esprit ;
- Centre hospitalier d'Uzès, direction commune ;

## 31 – Haute-Garonne

Centre hospitalier de Muret ;

## 32 – Gers

- Centre hospitalier de Condom ;
- Centre hospitalier de Mauvezin ;
- Centre hospitalier de Nogaro, direction commune ;
- Etablissement public de santé de Lomagne à Fleurance ;

## 34 – Hérault

- Centre hospitalier de Bédarieux ;
- Centre hospitalier de Saint-Pons-de-Thomières ;
- Centre hospitalier de Lodève ;
- Centre hospitalier de Clermont-L’Hérault ;
- Centre hospitalier Paul Coste Floret à Lamalou-les-Bains ;

## 35 – Ille-et-Vilaine

- Centre hospitalier la Roche aux fées de Janzé, direction commune ;
- Centre hospitalier du Grand-Fougeray ;
- Centre hospitalier des Marches de Bretagne à Antrain, direction commune ;

## 36 – Indre

- Centre hospitalier Saint Roch de Buzançais, direction commune ;
- Centre hospitalier de Chatillon-sur-Indre, direction commune ;
- Centre départemental gériatrique de l’Indre à Châteauroux, centres hospitaliers Saint Charles de Valençay, Levroux et établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes de Vatan, direction commune ;

## 37 – Indre-et-Loire

Centre hospitalier de Sainte-Maure-de-Touraine, direction commune ;

## 38 – Isère

- Centre hospitalier rhumatologique de Saint-Martin d’Uriage, direction commune ;
- Centre hospitalier de Tullins ;
- Centre hospitalier de Saint-Marcellin, direction commune ;

## 39 – Jura

Centre hospitalier intercommunal du Pays du Revermont ;

## 40 – Landes

Centre hospitalier de Saint-Sever, direction commune ;

## 41 – Loir-et-Cher

Centre hospitalier de Saint-Aignan et de Montrichard, direction commune ;

## 42 – Loire

- Centre hospitalier de Pélussin et de Saint-Pierre-de-Bœuf, direction commune ;
- Centre hospitalier de Saint-Just-la-Pendue, direction commune ;
- Centre hospitalier de Charlieu, direction commune ;
- Centre hospitalier de Saint-Bonnet-le-Château ; direction commune ;
- Centre hospitalier Maurice André à Saint-Galmier ;
- Centre hospitalier de Boën-sur-Lignon ;

## 43 – Haute-Loire

- Centre hospitalier de Langeac, direction commune ;
- Centre hospitalier d’Yssingeaux, direction commune ;

## 44 – Loire-Atlantique

- Hôpital intercommunal Sèvre et Loire à Vertou ;
- Hôpital intercommunal du pays de Retz à Pornic ;

## 45 – Loiret

Centre hospitalier de Lour Picou à Beaugency, direction commune ;

## 47 – Lot-et-Garonne

Centre hospitalier de Casteljaloux, direction commune ;

## 48 – Lozère

- Centre hospitalier de Saint-Chely-d’Apcher, direction commune ;
- Centre hospitalier de Langogne, direction commune ;

## 49 – Maine-et-Loire

- Centre hospitalier “La Corniche Angevine” à Chalonnes-sur-Loire, direction commune ;
- Centre hospitalier de Doué-en-Anjou ;
- Centre hospitalier intercommunal Lys Hyrome à Chemillé-en-Anjou, direction commune ;
- Etablissement de santé Baugeois Vallée à Baugé-en-Anjou ;
- Centre hospitalier Layon-Aubance à Terranjou ;

## 50 – Manche

- Centre hospitalier de Carentan, direction commune ;
- Centre hospitalier de Villedieu-les-Poêles ;

## 51 – Marne

Centre hospitalier de Fismes ;

## 53 – Mayenne

- Centre hospitalier d’Ernée, direction commune ;
- Centre hospitalier d’Evron ;

## 56 – Morbihan

Centre hospitalier de Basse-Vilaine à Nivillac ;

## 57 – Moselle

Etablissement public départemental de santé de Gorze à Ars-sur-Moselle, direction commune ;

## 59 – Nord

- Etablissement public de santé Les Erables à Wavrin ;
- Centre hospitalier de Jeumont ;
- Centre hospitalier d’Hautmont ;
- Centre hospitalier de Bailleul ;
- Centre hospitalier de Zuydcoote ;
- Centre hospitalier intercommunal de Wasquehal, direction commune ;
- Centre hospitalier Loos-Haubourdin à Loos ;
- Centre hospitalier de Le Quesnoy, direction commune ;

## 60 – Oise

- Centre hospitalier de Crépy-en-Valois ;
- Centre hospitalier Georges Decroze à Pont-Sainte-Maxence ;
- Centre hospitalier Bertinot Juel à Chaumont-en-Vexin ;
- Centre hospitalier de Grandvilliers, direction commune ;

## 62 – Pas-de-Calais

Centre hospitalier d’Aire-sur-la-Lys ;

## 63 – Puy-de-Dôme

Centre hospitalier de Billom ;

## 65 – Hautes-Pyrénées

Centre hospitalier de Bagnères-de-Bigorre ;

## 66 – Pyrénées-Orientales

Centre hospitalier de Prades ;

## 67 – Bas-Rhin

- Centre hospitalier Graffenbourg à Brumath ;
- Centre hospitalier de Molsheim ;
- Centre hospitalier de Rosheim ;

## 68 – Haut-Rhin

- Centre départemental de repos et de soins de Colmar, direction commune ;
- Centre hospitalier intercommunal de Ensisheim Neuf-Brisach ;
- Centre hospitalier intercommunal Soultz-Issenheim ;
- Centre hospitalier de Ribeauvillé ;

## 69 – Rhône

- Hôpital intercommunal gériatrique de Neuville et Fontaine-sur-Saône ;
- Centres hospitaliers de Saint-Symphorien-sur-Coise, Saint-Laurent-de-Chamousset et Chazelles sur Lyon (Loire), direction commune ;
- Centres hospitaliers de Beaujeu et de Belleville, direction commune ;
- Centre hospitalier gériatrique du Mont-d’Or à Albigny-sur-Saône ;
- Centre hospitalier du Beaujolais vert à Cours, direction commune ;

## 71 – Saône-et-Loire

- Centre hospitalier Bresse Louhannaise à Louhans, direction commune ;
- Centre hospitalier du Clunisois à Cluny ;

- Centre hospitalier de Belnay à Tournus, direction commune ;
  - Centre hospitalier Aligre à Bourbon Lancy, direction commune ;
- 72 – Sarthe
- Pôle gérontologique Nord Sarthe : Centres hospitaliers de Sillé-le-Guillaume, Beaumont et Bonnetable ;
- 74 – Haute-Savoie
- Centre hospitalier Andrevetan à La-Roche-sur-Foron ;
  - Centre hospitalier de Reignier à Reignier Esery ;
- 76 – Seine-Maritime
- Centres hospitaliers de Barentin et Darnétal, direction commune ;
  - Centre hospitalier d’Yvetot ;
  - Centre hospitalier de Saint-Romain-de-Colbosc ;
- 78 – Yvelines
- Centre hospitalier de la Mauldre à Jouars-Pontchartrain ;
  - Centre de pédiatrie et de rééducation de Bullion et centre de gérontologie et d’accueil spécialisé de Chevreuse, direction commune ;
- 80 – Somme
- Centre hospitalier à Albert ;
  - Centre hospitalier de Corbie ;
  - Centre hospitalier de Ham, direction commune ;
- 82 – Tarn-et-Garonne
- Centres hospitaliers de Nègrepelisse et de Caussade
  - Centre hospitalier des “Deux Rives” à Valence-d’Agen, direction commune ;
- 84 – Vaucluse
- Centre hospitalier de Gordes ;
  - Centre hospitalier de l’Isle-sur-la-Sorgue ;
- 87 – Haute-Vienne
- Centre hospitalier intercommunal Monts et Barrages à Saint-Léonard-de-Noblat, direction commune ;
- 88 – Vosges
- Centres hospitaliers de l’Avison à Bruyères, de Rambervillers, direction commune ;
  - Centre hospitalier de Châtel-sur-Moselle ;
  - Centre hospitalier de la Haute Vallée de la Moselle à Le Thillot ;
  - Centre hospitalier du Val du Madon à Mirecourt ;
  - Centre hospitalier de Lamarche ;
- 92 – Hauts-de-Seine
- Centre long et moyen séjour Fondation Roguet à Clichy ;
  - Centre de gérontologie “Les abondances” à Boulogne-Billancourt ;
- 971 – Guadeloupe
- C.H.G. Jacques Salin aux Abymes ;
  - Centre hospitalier de Capesterre-Belle-Eau ;
  - Centre hospitalier M. Selbonne à Bouillante ;
  - Centre hospitalier L. D. Beauperthuy à Pointe-Noire ;
  - Centre hospitalier Sainte-Marie à Grand-Bourg ;
- 972 – Martinique
- Centre hospitalier Romain Blondet à Saint Joseph ;
  - Centre hospitalier du François ;
  - Centre hospitalier intercommunal Lorrain Basse-Pointe ;
  - Centre hospitalier Nord Caraïbe au Carbet. »

**Art. 2.** – La directrice générale de l’offre de soins est chargée de l’exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 12 novembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :  
*La sous-directrice des ressources humaines  
du système de santé,*  
V. FAGE-MOREEL